



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2014

L'an deux mil quatorze et **le vingt-cinq avril à 20 heures 30**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents : Mmes Christèle FORET, Evelyne MONFRAY et Gisèle VAPILLON, Messieurs Stéphane CANTE, Hugues DE BROSSES, Emile LIEBAUD, Roger RIBOLLET, Dominique VIOT.

Absents représentés :

Pierre BAILLY-BECHET donne pouvoir à Roger RIBOLLET

Secrétaire de séance Stéphane CANTE

Nombre de conseillers en exercice : **9**

Présents et représentés : **9**

Date de la convocation : 18 avril 2014

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane CANTE a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de séance du 9 avril 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 25 avril 2014.

Ordre du jour

- **Vote des subventions municipales 2014**
- **Modification du règlement de la garderie périscolaire**
- **Proposition de vente du terrain (implantation antenne SFR)**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter une délibération à l'ordre du jour.

Délibérations

N°22 Vote des subventions municipales 2014

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'attribuer les subventions municipales 2014.

Le Conseil Municipal de la commune de Garnerans, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'attribution des subventions suivantes :

- 150 € au Club de l'Amitié
- 50 € à la FNACA
- 50 € à la Société Communale de Chasse
- 20 € par enfant de la commune à l'association des JSP
- 300 € au Comité de Fleurissement
- 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 150 € Club Auto Moto Terre 88 - 80 € à la Croix Rouge
- 80 € pour l'Amicale des Donneurs de Sang
- 50 € à la Prévention Routière
- 30 € aux PEP 01 pour des soutiens à des familles en difficulté au collège (1 enfant en 2013)
- 60 € au Cecof d'Ambérieu pour deux enfants de la commune
- 60 € au BTP-CFA de Bourg en Bresse (01) pour deux enfants de la commune
- 30 € à la MFR de la Dalmassière pour un enfant de la commune
- 30 € à la MFR de Saint Romain de Popey pour un enfant de la commune
- 90 € à la MFR de la Vernée à Péronnas pour trois enfants de la commune
- 30 € à la MFR de la Dombes pour un enfant de la commune
- 30 € à l'Addim de l'Ain
- 30 € à l'Académie de la DOMBES
- 160 € à la Mission Locale Jeunes soit 20 € x 8 jeunes de la commune aidés en 2013
- 810 € pour parent d'élève collège de bel air

Les crédits nécessaires seront imputés au budget du compte 6574.

La subvention au Sou des Ecoles sera votée lors d'un prochain conseil lorsque le bilan aura été reçu.

Le Conseil Municipal de la commune de Garnerans, après en avoir délibéré, REFUSE à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution de subventions suivantes :

- Chambres des Métiers de l'Ain pour des enfants qui bénéficient déjà de subventions
- Collège Privé de Saint Didier pour 6 élèves de Garnerans
- ADAPA
- Secours Catholique
- Handicap Mental Val de Saône Beaujolais
- Association Française de la Sclérose en Plaque
- Téléthon
- Association Chor'Elles
- UDAF
- L'Association formation travaux publics et bâtiments Saône et Loire pour zéro enfants de la commune
- Bâtiment CFA de Saône et Loire d'Autun pour zéro enfant de la commune

N°23 Attribution subvention au Fond Solidarité Logement (FSL) 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : **ACCEPTE d'allouer à l'unanimité des membres présents et représentés, une subvention au Fond Solidarité Logement soit 0,30 € par habitants x 681 habitants = 204,30 € pour l'année 2014.**

Les crédits nécessaires seront imputés au budget du compte 6574

N°24 Modification du règlement de la garderie périscolaire

Monsieur Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier certains articles du règlement de la garderie périscolaire. L'objectif est de mettre le règlement intérieur en cohérence avec les pratiques. Le projet de nouveau règlement a été validé par la CAF et le Conseil Général.

Il demande à l'assemblée de modifier certains articles (règlement annexé à la délibération) :

- 21 places au lieu de 14
- 13 : nombre d'enfants à partir duquel il faut deux encadrants compte tenu d'un mélange d'enfants de moins et de plus de 6 ans
- Possibilité d'accueillir jusqu'à 24 enfants exceptionnellement dans les locaux
- Possibilité de faire appel à un employé communal, au maire ou à un conseiller pour le deuxième intervenant ou en personne de secours.
- Accueil à partir de 3 ans au lieu de 4 pour ne pas avoir à faire une dérogation à chaque fois.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le nouveau règlement modifié de la garderie périscolaire**

N°25 Vente de terrain à SFR

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu en mairie le 15 avril par SFR concernant la proposition d'acquérir le terrain communal où est située l'antenne relais de radiotéléphonie sur la parcelle ZC 17 en zone N du PLU au lieudit Mati (Romans).

Cette proposition s'élève à 15 000 € HT.

Le bail actuel, signé en 2005, arrive à expiration en 2017, les loyers annuels sont d'environ 2 500 €. SFR est en discussion avec Bouygues Telecom pour fusionner leurs réseaux. Il y a donc un risque que le bail ne soit pas renouvelé en 2017.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : **ACCEPTE, à l'unanimité, cette proposition de vente de 15 000 € HT à SFR de la parcelle ZC 17 en zone N du PLU.**

N°26 Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe que la commune doit financer 50% de l'alimentation électrique du lotissement Clos St Cyprien ce qui représente 37 083 €.

Une nouvelle opération est créée au compte 2315 opération 157 (Alimentation électrique Clos St Cyprien) pour la somme de 37 083 €, cette somme sera débitée du compte 2315 op 153 (Aménagement du réseau eaux pluviales des 3 coins).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette modification budgétaire pour un montant de 37 083,00€.**

Rapports Commissions

La préfecture nous a informé que depuis 2013 les commissions sont présidées par le maire et que chacune doit élire un vice-président.

Chaque commission s'est donc réunie pour élire son vice-président.

Action sociale et culturelle

Le vice-président élu par la commission est Roger RIBOLLET.

Rythmes scolaires : Mmes Christèle FORET et Evelyne MONFRAY nous font part des avancements des rythmes scolaires. L'AJC organisera des animations de 1h30 le lundi et le vendredi après-midi à 15h pour l'école primaire.

Pour l'école maternelle des idées d'organisation et de personnes ont été évoquées.

Finances

Le vice-président élu par la commission est Emile LIEBAUD.

7 % du budget d'investissement et 22 % du budget de fonctionnement dépensé au 25 avril.

Présentation du niveau d'endettement de la commune et des futures possibilités.

Communication

Le vice-président élu par la commission est Stéphane CANTE.

La note d'info a été diffusée avec des retours plutôt positifs.

Fête du village : une note d'information est à prévoir et devra être distribuée le weekend précédent.

Site Internet à voir avec le site de la communauté des communes pour utiliser les pages réservées pour Garnerans.

Urbanisme et environnement

Le vice-président élu par la commission est Hugues DE BROSSES.

Convention signée avec les habitants pour l'alimentation en eau potable des nouvelles maisons chemin de St Cyprien.

Explication sur l'évacuation des eaux pluviales du chemin du Pellerat qui sont à revoir en tenant compte du futur lotissement du « Clos du Cèdre ».

Evocation de l'achat possible d'une bande de terrain au chemin de pellerat pour permettre les travaux futurs.

Travaux en cours, le fossé de la lagune de Mongoin a bien avancé.

Explication des travaux qui devront bientôt commencer à Romans : curage des fossés au niveau de la route d'Illiat et du chemin de romans.

Renouvellement de cotisation à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain

Questions / informations diverses

Journée des fours à pain à Illiat dimanche 27 avril.

Randonnée des lavoirs dimanche 18 mai : départ à St Didier sur Chalaronne

La séance est levée à 23h15.

Prochain Conseil le Mercredi 28 mai 2014 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire,

Dominique VIOT.